



Sources **UE** de Financement des Industries Culturelles et Créatives

30 Janvier 2014 Sophia Antipolis

Boris Meggiorin

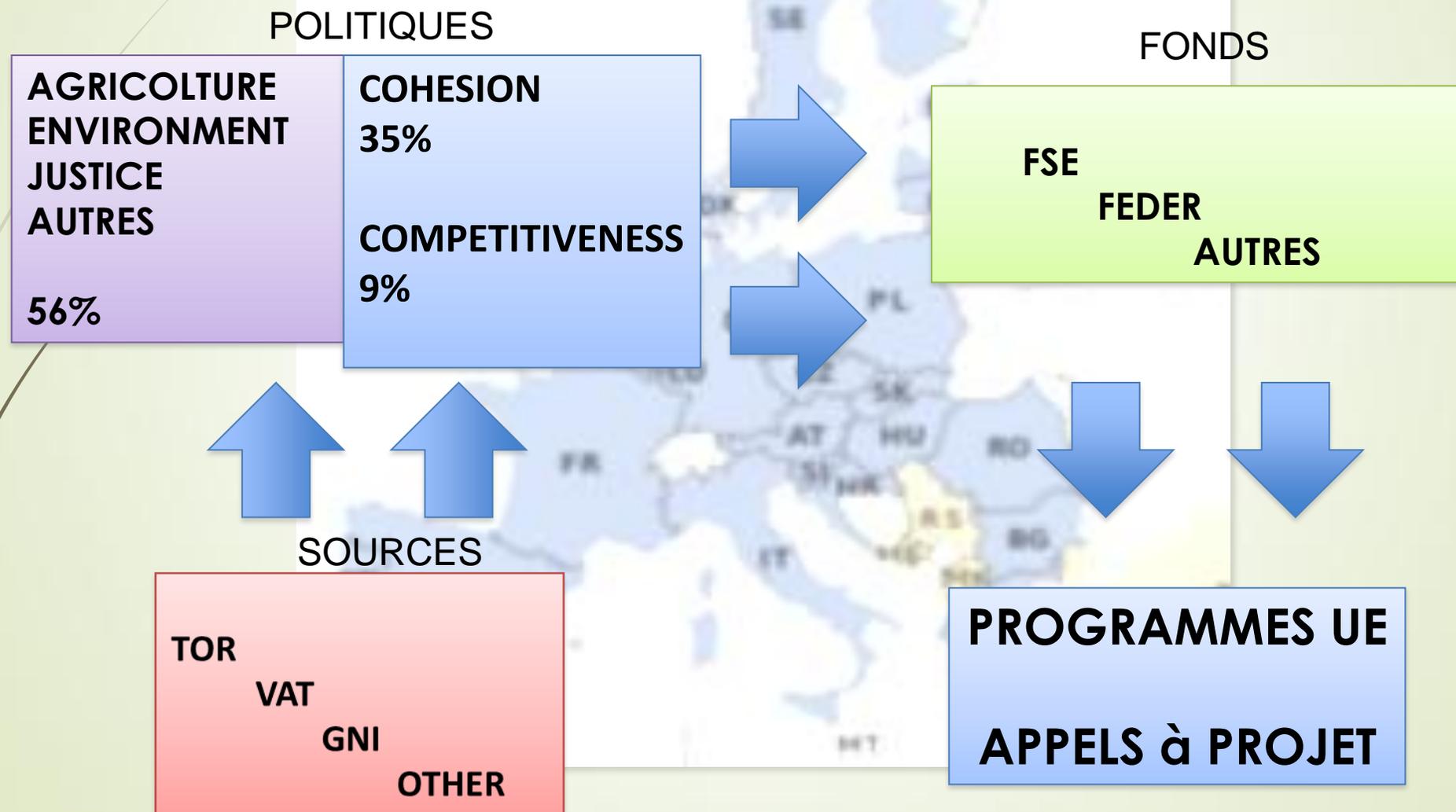
Chef de Développement International

Quartier de la Création

SAMOA Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique



UE BUDGET



Pour quoi déposer un dossier?

Les subventions peuvent faire décoller une nouvelle dynamique

- Acquisition d'expertise
- Apprentissage des méthodologies
- Amélioration de la gestion quotidienne
- Internationalisation
- Redistribution de tâches dans l'équipe
- Consolidation des réseaux internationaux





La préparation des projets européens pas-à-pas

- Identifier un problème commun et une solution collective
- Veille des appels à projet et calendrier des appels pertinents
- Engagement avec réseau des partenaires
- Définition du cadre logique avec objectifs, résultats, produits et activités du projet
- Partage du brouillon du projet pour le travail collectif
- Rédaction de la description du projet et préparation du budget



Principes généraux

- Additionalité

- Proportionnalité

- Subsidiarité

Fonds de secteur – directement gérés par la Commission Européenne

Fonds structureaux – gestion décentralisée

Fonds > programmes > appels



EU LEXIQUE

TRAITS COMMUNS APPELS A PROJET

- Check-list documents
- Date de fermeture
- **Calendrier d'évaluation** - 1 ou 2 PHASES
- **Taux de cofinancement**
- **Critères d'éligibilité :**
 1. Territoires considérés/critères géographiques
 2. Duration: période d'éligibilité des frais
 3. Coût total éligible



EU LEXIQUE

Base logique des projets

Objectif général: il sera obtenu après la fin du projet, il constitue le cadre général du projet.

Objectifs spécifiques: ils s'obtiendront avant la fin du projet et ils sont liés aux besoins identifiés avant le projet; ils contribuent à l'obtention de l'objectif général.

Résultat: explication de l'amélioration obtenue dans un phénomène analysé par les partenaires

Output: produit tangible, évaluable and mesurable

Activité: action individuelle définie et limitée dans le temps

Matrice du Cadre Logique (LFA)

<i>Objectives</i>	<i>Success Measures</i>	<i>Verification</i>	<i>Assumptions</i>
Goal THEN			AND
Purpose (Outcome) IF THEN			AND
Results (Outputs) IF THEN			AND
Activities IF	Inputs	Costs	

Color Legend

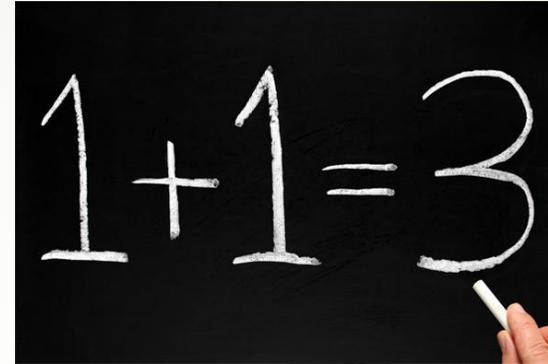
- 1. What are we trying to accomplish and why? (Strategic Intent & Alignment)
- 2. How will we measure success? (Performance & Improvement)
- 3. What other conditions must exist? (Assumptions & Risk)
- 4. How will we get there? (Project Management)

Traits communs des projets UE

- Valeur ajoutée européenne



- Egalité homme-femme



- Durabilité environnementale

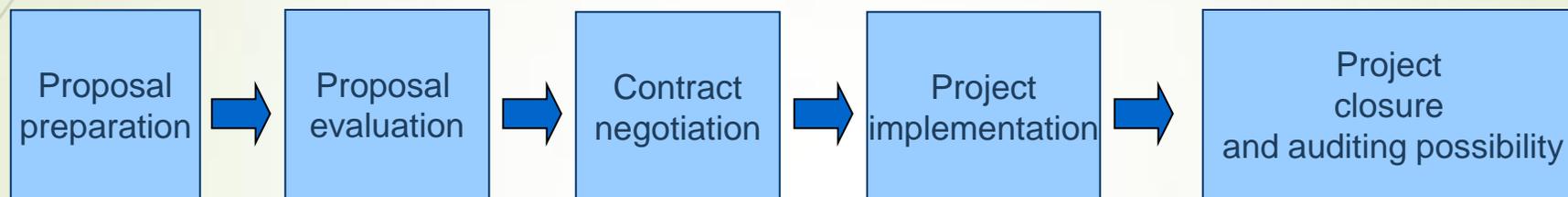




Combien de temps dure un projet?

Cycle de vie du projet

(Un projet de 3 ans dure 10 ans)



1 to 2 years

2 to 3 years

4 to 6 years



7 to 10 years



UE Développement régional FEDER Interreg

- Objectif 1 et 2: développement infrastructures et recherche
- Objectif 3: coopération
 - Interreg A transfrontalier
 - Interreg B transnational
 - Interreg C Europe interrégional

Exemple Programmes de secteur

Nom	Thème	% Cofinancement	Période clôture
Creative Europe	Culture/art/media	Entre 50% et 80%	Mars 2014
Horizon 2020	Innovation	Entre 50% et 75%	Avril 2014
Erasmus+ Lifelong	Formation	75%	Mars 2014
Life+	Environnement	50%	Septembre 2014
EASI Progress	Emploi	75%	À publier
Calypso	Tourisme	75%	À publier
ENI Voisinage	Echange bonnes pratiques	90%	Début 2015

Creative Europe

CULTURE	MEDIA	INSTRUMENT DE GARANTIE
Projets de coopération	Formation	Facilitation accès financement et crédit
	Développement	
	Jeux vidéos	
	Programmation à la télévision	
Traduction littéraire	Fonds de coproduction	
	Accès aux marchés	
	Distribution	
Réseaux	Agents de vente	
	Réseaux des cinémas	
Plateformes	Festivals	
	Développement du public	
	Vidéo à la demande	



Creative Europe



1 - Les dossiers du premier axe peuvent être envoyés jusqu'au 5 mars 2014. Les organisations culturelles et créatives avec au moins 2 ans d'existence peuvent participer. Les projets doivent avoir au minimum un chef de file et deux autres partenaires avec le siège légal dans un pays de la UE ou dans un pays inclus dans la politique de voisinage. Le taux de cofinancement varie entre le 60% pour les projets avec un coût total inférieur à 200.000 €, et le 50% pour les projets avec un budget entre 200.001 € et 2.000.000 €. La durée des projets doit être au maximum de 2 ans.

2 – Les dossiers du deuxième groupe peuvent être envoyés jusqu'au 19 mars 2014. Cette ligne de cofinancement est dédiée aux réseaux structurés qui représentent les secteurs culturels et créatifs. Le taux de cofinancement est de 80% pour couvrir le budget opérationnel annuel et les partenaires doivent être au moins 5 avec des critères spécifiques de diversité géographique.

3 – Pour le troisième groupe ; sont éligibles les dossiers qui proposent l'émergence et le développement des talents et stimulent la mobilité des acteurs culturels et créatifs. Pour plateforme on veut dire une entité de coordination plus au moins 10 organisations de 10 pays éligibles différents. Le coût total du projet ne doit pas excéder les 500.000 € pour 1 an. Le taux de cofinancement maximum est établi à 80%.



Procédure de réponse rapide

- Identifier une personne dans l'organisation
- Savoir poser les bonnes questions au leader
- Circulation fluide des informations internes
- Situation financière et administrative stable



Bon courage!

Merci

Boris Meggiorin

boris.meggiorin@samoanantes.fr

